

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

Coloured pages/
Pages de couleur

Pages damaged/
Pages endommagées

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Pages detached/
Pages détachées

Showthrough/
Transparence

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Continuous pagination/
Pagination continue

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

BULLETIN

6 novembre, 1892.

* * Les chambres françaises sont en session depuis le 18 octobre. C'est la dernière session du présent parlement, les élections générales devant se faire l'année prochaine.

La législation de cette session va-t-elle être aussi impie et aussi persécutrice que la législation de ses devancières? La composition de la représentation nationale, le personnel du ministère, les idées qui règnent dans les sphères officielles nous le font malheureusement présager. Puisse-t-il en être autrement et puissent ceux qui président aux destinées du beau pays de France ouvrir enfin les yeux et reculer devant l'abîme dans lequel ils précipitent leur patrie.

* * *

* * Les relations entre la France et le Maroc sont très amicales. Un traité de commerce a été signé vers le milieu d'octobre et il est très favorable à la France. Ainsi les intrigues du ministre anglais Sir Evan Smith, n'ont pas eu le résultat qu'il en attendait

* * *

* * Madame Harrison, de son nom de fille Caroline W. Scott, la femme du président des Etats-Unis, est morte à Washington le 25 octobre après une longue et douloureuse maladie.

Madame Harrison n'avait que 27 ans lors de son mariage, et le président n'était âgé que de 19 ou 20 ans. Il n'était encore qu'un pauvre étudiant en droit et rien ne faisait présager qu'il sortirait un jour de l'obscurité.

Elle a été le ferme soutien de son mari dans la lutte pour l'existence, et lorsque sont venus les jours de prospérité, le caractère de cette femme de bien n'a pas changé. Telle elle était lorsque son mari vivait dans la pauvreté, telle elle fut lorsque la clientèle apporta la fortune, telle elle continua lors que M. Harrison parvint au gouvernement suprême de son pays.

Parmi les télégrammes de condoléances transmis au président à l'occasion de la mort de sa femme, on a surtout remarqué ceux de N. S. P. le Pape et de la reine d'Angleterre.

* * *

* * Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement Blair a remporté la victoire aux élections générales qui ont eu lieu le 22 octobre. Sa majorité est même augmentée de quelques voix, mais le premier ministre a été défait dans York. Il doit se présenter de nouveau

dans Queen, M. Hetherington, l'un des députés du comté ayant donné sa démission.

L'assemblée législative du Nouveau-Brunswick se compose de 41 membres. M. Blair est premier ministre depuis le mois de mars 1883. Il est libéral.

On prétend que la majorité du gouvernement dans la nouvelle chambre, sera de 17 voix.

.

. L'honorable Olivier Mowat a célébré il y a quelques jours le vingtième anniversaire de son élévation au poste de premier ministre et de procureur-général de la province d'Ontario, poste auquel il a été appelé le 21 octobre 1872.

Il est le troisième premier ministre de cette province, et le premier en Canada qui a été aussi longtemps premier ministre sans interruption.

M. Mowat est âgé de 72 ans. Il est né à Kingston le 22 juillet 1820. Il a été reçu avocat en 1841 et nommé conseil de la Reine en 1856. Ses patrons ont été Sir John A. Macdonald et le juge Burns. Il a représenté Ontario Sud dans l'assemblée législative de la province du Canada. Il a fait partie de l'administration éphémère Brown-Dorion, de l'administration Standfield Macdonald Dorion et du gouvernement de coalition formé pour faire voter la confédération. Il représente Oxford-Nord.

Pendant la longue administration de M. Mowat dans Ontario, dix ministères ont conduit les affaires de la province de Québec. Ce sont les ministères Chauveau, Ouimet, Joly, Chapleau, Mousseau, Ross, Taillon, Mercier et les deux ministères de Boucherville.

.

. Trois élections partielles ont eu lieu le 3 novembre, deux dans la province de Québec pour la législature de cette province, et une dans la province du Manitoba pour les Communes du Canada. Ce sont les élections des Trois-Rivières et de Matane, dans Québec, et celle de Selkirk, au Manitoba.

Aux Trois-Rivières, l'ancien député démissionnaire M. Normand a été réélu avec une majorité de 41 voix. M. Normand est conservateur. Son adversaire était M. Cook, avocat, conservateur-indépendant.

A Matane le candidat conservateur, Monsieur Boulay, a eu douze voix de majorité sur le candidat libéral, M. Pinault, avocat de Québec. M. Boulay remplace M. Flynn, ministre des terres de la Couronne, qui a remis son mandat de député de Matane pour conserver celui de Gaspé.

A Selkirk, M. Thomas Maine Daly, ministre de l'Intérieur, a été réélu par acclamation.

.

. On a célébré dernièrement au Séminaire de St-Hyacinthe, le 50^e anniversaire de prêtrise de M. l'abbé F. Tétreau, l'un des

membres de l'institution. Ce vieillard vénérable faisait partie de cette phalange d'hommes éminents qui ont jeté tant d'éclat sur le Séminaire. Il a survécu à la plupart d'entr'eux, et il peut contempler encore avec orgueil et une joie bien légitime les progrès et la prospérité de la noble institution à laquelle il a consacré sa vie. Puisse-t-il vivre encore de longs jours, et puisse le collègue qu'il aime tant continuer à rendre d'éminents services au pays.

Ad multos annos.

.

. Le procureur-général ayant fait une plainte devant le juge Chauveau, juge de la cour de police à Québec, contre M. Mercier, l'ancien premier ministre de la province, l'enquête préliminaire eut lieu devant ce magistrat. L'accusation portait que l'ex-ministre de concert avec M. Pacaud, directeur du journal *l'Electeur* :

1^o *Avait conspiré pour frauder le trésor de la province.*

2^o *Avait conspiré afin de frauder la caisse d'Economie de Notre-Dame de Québec au montant de \$60,000.*

Le magistrat jugeant que la preuve faite par la couronne établissait la culpabilité de l'accusé, le renvoya aux assises criminelles, et le grand jury trouva l'accusation fondée.

En conséquence le procès eut lieu devant le petit jury qui a prononcé un verdict d'acquiescement. La cour a été présidée par les juges Bossé et Wurtele, et M. Mercier a été défendu par messieurs Greenshields, du barreau de Montréal, et Lemieux, du barreau de Québec.

Ce procès a eu un immense retentissement dans le pays, vu surtout la position de l'accusé, la nature de l'accusation et le fait peut-être unique de voir un ex-premier ministre au banc des accusés.

.

. Le discours du ministre des douanes M. Chapleau, à la nomination du comté d'Hochelaga, vendredi, le 21 octobre, a créé une grande sensation. Ce discours indique que le gouvernement est déterminé à rendre justice à nos frères les catholiques du Manitoba et à reconnaître leurs justes revendications. Si les fanatiques refusent de rendre cette justice à laquelle les minorités ont droit, il vaut autant briser le pacte fédéral et reconstituer la Puissance sur d'autres bases. Voici textuellement les paroles du ministre sur ce sujet brûlant.

" Je ne sais pas, je ne saurais vous dire, ce que le gouvernement
 " fera pour régler cette question, plus irritante que difficile, mais
 " ce que je puis vous dire, c'est que nous voulons donner suite à
 " cette belle et fructueuse tradition de conciliation et de bonne
 " entente qui a valu à notre pays le succès, le progrès, la tranqui-
 " lité dans l'ordre. Si le gouvernement ne rencontre pas dans la
 " législature cet esprit de tolérance que l'Eglise reconnaît aujour-
 " d'hui, sous toutes les formes auxquelles le Christianisme s'est
 " adapté; si les vieilles provinces, qui ont créé la confédération,

“refusent de s'inspirer aux sources vives qui leur ont donné l'existence et la durabilité : si, au nom des *droits égaux*, on refuse justice égale et liberté de conscience à ceux qui la réclament, vaut alors autant tout remettre en question, et discuter de nouveau les termes de l'Union qui ne peut faire une grande nation des éléments hétérogènes de nos provinces qu'à la condition de donner aux minorités la garantie des droits, privilèges et immunités sans lesquels ces minorités n'auraient jamais accepté le pacte qui constitue la Confédération.”

* * *

* * Ont été élus dernièrement généraux ou supérieurs généraux d'ordres religieux :

1° Général des Théatins, le T. R. P. Dom François de Paola Ragonesi. L'élection a eu lieu le 18 septembre à Rome où s'est tenu le chapitre général.

2° Général des Jésuites, le R. P. Louis Martin, Espagnol. L'élection s'est faite hors de Rome. Elle a eu lieu le 3 octobre au monastère de Loyola (1) où naquit St-Ignace de Loyola, le fondateur de la compagnie de Jésus,

Le général des Jésuites est élu à vie et sa résidence est actuellement à Fiesole près de Florence. Il est surnommé le Pape Noir. Le père Martin est le 24e général de l'ordre, il est né à Melgar, près de Burgos, le 19 août 1846. C'est dit-on un savant et un théologien distingué.

3° Supérieur général des Trappistes, Dom Sébastien, dans le monde le capitaine Wyart. L'élection s'est faite en chapitre général, à Rome. Les observances qui existaient antérieurement ont été réunies, et dorénavant il n'y aura plus qu'un supérieur général dont la juridiction s'étendra sur toutes les Trappes.

Le premier supérieur général des Trappistes est un ancien zouave pontifical. Il s'est distingué sur les champs de bataille en Italie et en France et il a été décoré.

4° Supérieur général des Chartreux, Dom Michel Baglin, prieur de la Chartreuse de Vallonne, département du Gard. Il remplace Dom Anselme Bruniaux décédé quelques jours avant l'élection. Il est le 66e supérieur général.

* * *

* * Sont nommés :

1° Lieutenant-Gouverneur de la Colombie Anglaise, l'honorable Edgar Dewdney, ci-devant ministre de l'Intérieur. M. Dewdney a déjà été lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest. Il est né en Angleterre en 1835. Il est ingénieur.

(1) En Espagne. C'est la deuxième fois que la congrégation générale des Jésuites se tient hors de Rome.

2° Juge en chef de la cour Suprême, l'honorable Samuel Henry Strong. Il remplace le juge en chef Ritchie décédé dernièrement. Le nouveau juge en chef est né en Angleterre. Il est juge de la cour Suprême depuis son établissement en 1875.

.

. Sont décédés :

1° Dom Anselme Bruniaux, supérieur général de la grande Chartreuse. Il était âgé de 70 ans et il était supérieur général depuis 1879, il était le 65e général des Chartreux depuis St Bruno le fondateur de l'ordre.

2° Le T. R. P. Joseph Fabre, deuxième supérieur général de la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Il était âgé de 68 ans. Il a été élu supérieur général en 1861, au décès du fondateur de la congrégation, Monseigneur de Mazonod, évêque de Marseille.

La congrégation des Oblats est une congrégation de missionnaires. Ils possèdent plusieurs établissements en Canada, notamment au Nord-Ouest, qu'ils évangélisent depuis un grand nombre d'années, à Montréal où ils ont fait un bien immense, à Ottawa, à Québec, etc.

3° Henry Prior, ancien député et le doyen des hommes de loi de la Nouvelle-Ecosse. Il était âgé de 84 ans. Le ministre de la justice, Sir John Thompson, a été son clerc.

4° N. Gordon Bigelow, de Toronto, député à la législature d'Ontario.

.

. Les élections pour le renouvellement du Parlement Italien ont eu lieu dimanche le 6. Le scrutin a été favorable au gouvernement.

.

. Aux élections présidentielles qui ont eu lieu hier aux Etats-Unis les démocrates ont remporté une éclatante victoire. Il est impossible de constater aujourd'hui quelle est leur majorité exacte mais il est certain qu'elle est considérable. M. Cleveland sera donc le président pour le terme qui commencera le 4 mars prochain.

.

. Dom Henri Smeulders, trappiste, est mort à Rome dans le cours du mois de juin dernier (1). Cet éminent religieux était bien connu à Montréal, où il a résidé quelque temps en qualité de délégué apostolique.

ALBY.

(1) Nous n'avons pas parlé plutôt de ce décès parceque nous l'ignorons complètement.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

DEUXIÈME PARTIE

Certitude de notre connaissance naturelle de Dieu.

La même sainte Eglise, notre mère, tient et enseigne que par la lumière naturelle de la raison humaine, Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ; car, depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits. (1).

Anathème à qui dirait que le Dieu unique et véritable, notre Créateur et Seigneur, ne peut être connu avec certitude par la lumière naturelle de la raison humaine, au moyen des êtres créés (2).

I.

Nous connaissons la vérité d'une manière certaine, lorsqu'elle s'offre à notre esprit avec une évidence ou avec des preuves qui ne nous permettent point d'en douter. Si elle n'a point cette évidence ou si les preuves qui l'appuient ne paraissent pas péremptoires, l'adhésion que nous lui donnons peut être plus ou moins probable, mais elle ne saurait être certaine.

Or il importait de préciser si la connaissance que nous avons naturellement de Dieu est certaine en nous. Les philosophes qui nient que nous puissions connaître Dieu avouent, en effet, généralement que nos preuves de l'existence et des attributs de Dieu ne sont pas absolument dépourvues de valeur, mais ils prétendent qu'elles ne répondent pas à toutes les exigences d'une critique rigoureuse. C'est ce que disaient la plupart de ceux qui, parmi les encyclopédistes et des libres-penseurs du dix-huitième siècle, s'érigeaient en athées et en matérialistes. C'est aussi l'opinion professée par les criticistes de l'école de Kant, qui, comme on le sait, s'est efforcé d'établir que notre notion naturelle de Dieu est formée de données contradictoires et que nos preuves traditionnelles de son existence sont insuffisantes. Ces deux courants se sont réunis pour inspirer les positivistes français et les agnostiques anglais de notre temps. Grâce à la presse, ces théories ont même pénétré assez profondément dans les masses.

(1) *Eadem sancta mater Eccl. sia tenet et docet, Deum, rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea que facta sunt, intellecta, conspiciuntur (Constit. *Dei Filius*, cap. 2).*

(2) *Si quis dixerit, Deum unum et verum, Creatorem et Dominum nostrum, per ea, quæ facta sunt, naturali rationis humanæ lumine certo cognosci non posse ; anathema sit (Ibid., can. 1).*

“ Vous savez, révérendissimes pères, disait Mgr Gasser dans le rapport qu’il présentait au Concile au nom de la Députation de la foi (3), vous savez quel sentiment ont fait prévaloir dans un grand nombre d’esprits, les encyclopédistes de France et les premiers partisans de la philosophie critique d’Allemagne ; ce sentiment très répandu, c’est que l’existence de Dieu ne peut être prouvée avec une entière certitude que les arguments qui ont été si estimés de tout temps ne sont pas au-dessus de toute discussion. Il en est résulté que la religion a été méprisée comme dépourvue de fondement. Bien plus, dans ces derniers temps, on en est venu en différents lieux à vouloir séparer la morale de toute religion ; on dit cette séparation nécessaire, pour qu’arrivé à un certain âge et s’apercevant que rien dans la religion n’est certain, pas même l’existence de Dieu, l’homme ne tombe pas dans la perversion morale. Mais vous savez aussi, révérendissimes pères, ce que vaut cette éducation morale qui n’a point son principe dans cette parole du psalmiste (Ps. cx, 9) : *Le commencement de la sagesse est la crainte du Seigneur.*”

D’autre part dans le camp des traditionalistes, on admettait également que la raison ne peut donner que des probabilités sur les vérités religieuses ; seulement les traditionalistes cherchaient dans la foi en Dieu, un refuge contre cette incertitude de la raison naturelle.

Mais, en niant la certitude de notre connaissance naturelle de Dieu, traditionalistes, criticistes et rationalistes, savaient les bases de la foi ; car comment avoir une foi ferme en la parole de Dieu, quand la raison doute de son existence ?

Il était donc important que la certitude de la connaissance naturelle de Dieu fut formellement affirmée par le Concile. Aussi le mot *certo* qui ne se trouvait point dans le *schema* préparé par la commission prosynodale (1) fut-il mis par la députation de la foi dans le premier paragraphe de notre chapitre et dans le canon correspondant (2).

II

Six amendements réclamèrent une rédaction moins opposée au traditionalisme et la suppression de ce mot (3) ; mais comme ils demandaient en même temps des modifications plus notables, ces modifications attirèrent toute l’attention du rapporteur de la Députation de la Foi, qui se contenta de signaler l’importance de ce mot *certo* dans le passage que nous venons de transcrire. Conformément aux conclusions du rapporteur de la Députation de la Foi, ces six amendements furent repoussés à une très grande majorité.

Après avoir perdu cette première bataille, ceux qui avaient présenté les amendements ou leur étaient favorables, en livrèrent une seconde à la dernière lecture. Mais cette fois, désespérant sans

(3) *Act Concilii Vaticani*, col. 130.

(1) *Cap. 11., Acta Concilii Vaticani*, col. 507, cap. 2.—(2) *Ibid.* Col. 72 et 76.

(3) *Amendements*, 3, 4, 5, 51, 52 et 53, *ibid.* col. 120, 121 et 125.

doute d'obtenir autre chose, tous leurs efforts tendirent à faire supprimer le mot *certo*, soit parce qu'il n'était pas exact, soit parce qu'il n'était pas fondé sur la révélation, soit parce qu'il était inutile. Ils motivèrent donc leur demande assez longuement et le rapporteur de la Foi se crut obligé de donner quelque développement à la réponse qu'il leur fit.

Voici d'abord leurs amendements ou plutôt les réserves qu'ils mettaient à leur *placet*.

“ *Réserve 51.* Je n'admets pas le commencement du chapitre II, ni par suite le canon correspondant. En effet, autre chose est de dire que la raison peut en partant des créatures connaître l'existence et les attributs de Dieu, comme l'apôtre l'a enseigné par ces paroles : “ Les invisibles perfections de Dieu sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits,” et comme semble le démontrer le docteur angélique en plusieurs passages de sa Somme; autre chose est de dire que la raison peut connaître avec certitude Dieu, principe et fin de toutes choses.

Cette dernière proposition est assez complexe dans son concept et j'estime inexact et faux ce qu'elle énonce. En effet, aucun philosophe, ni Aristote, ni Platon, ni Cicéron qui ont montré presque toute la puissance de la raison, à tel point que les philosophes d'aujourd'hui les prennent pour maîtres, n'ont pu connaître avec certitude Dieu principe et fin de toutes choses. Mais si aucun philosophe n'a pu avoir cette connaissance sans mélange de beaucoup d'erreurs, ainsi qu'il résulte de leur théologie spéculative, personne n'en peut douter, il est vrai non moralement mais nécessairement que la raison humaine est dans l'impuissance de parvenir avec certitude à connaître Dieu, principe et fin de toutes choses; ce mot de Cicéron : “ Il faut admettre la vérité d'une chose à laquelle il n'y aucune exception ” est en effet très juste et admis de tous. Et en réalité, même après la promulgation du christianisme, Dieu principe et fin de toutes choses n'est pas connu avec certitude des païens, ni peut-être même des chrétiens qui n'ont pas été bien instruits de la philosophie et de la doctrine chrétienne.

C'est pourquoi j'estime qu'il faut effacer l'adverbe *certo*; car les choses qui sont connues, sont connues avec certitude; cet adverbe est donc superflu pour nous, quoique fort utile aux rationalistes. Par cette suppression nous écarterions une contradiction qui semble exister entre le premier et le second paragraphe et sans rien ôter de la condamnation du traditionalisme, nous ne paraîtrions pas justifier le rationalisme, qui est une erreur bien pire (1).”

“ *Réserve 52 bis.* J'approuve si l'on supprime le mot *certo*; car encore que la proposition où il entre me semble vraie philosophiquement, néanmoins avec ce mot, elle ne me paraît pas assez clairement révélée pour être définie comme un dogme.”

“ *Réserve 53.* J'approuve, si l'on efface le mot *certo* du premier paragraphe du chapitre 11 (2).”

“ *Réserve 98.* J'approuve, si l'on supprime le premier canon du

(1) *Acta Concilii Vaticani, ocl. 224 et 225.*

(2) *Acta Concilii Vaticani, col. 225.*

second chapitre, car les déclarations faites dans le chapitre suffisent, sans qu'il soit besoin de la rigueur d'un anathème.

Si l'on ne supprimait pas ce canon, qu'on y supprime absolument le mot *certo*.

Et si l'on ne supprimait pas le mot *certo*, qu'on supprime tout ce qui suit le mot *Deum* jusqu'à *facta sunt*. Il ne faut pas en effet que nous semblions définir comme un dogme et avec anathème, que la raison naturelle suffit pour connaître avec une *certitude absolue*. (C'est-à-dire ou évidemment ou par une démonstration certaine; car il n'est pas d'autre moyen d'avoir une certitude de raison) 1° l'unité de Dieu; 2° la vraie nature de Dieu; 3° le mystère de la création proprement dite ou *ex nihilo*; et tout cela par la seule preuve qu'on tire du spectacle de ce monde (1)."

III

Le rapporteur de la Députation de la Foi, Mgr Gasser répondit en bloc aux réserves 51, 52 bis et 53, et développa sa pensée de telle manière qu'il n'eut qu'à rappeler ce qu'il avait dit lorsqu'il arriva à la réserve 98 (1).

Voici textuellement ce qu'il dit: "Nous arrivons au chapitre second et aux réserves 51, 52 bis et 53. Ces trois réserves portent sur un seul et même objet. Leurs révérendissimes auteurs éprouvent une grande angoisse de voir énoncer au chapitre deuxième, que Dieu, principe et fin de toutes choses, peut être connu par l'homme avec certitude, par la lumière naturelle. Ces révérendissimes pères ne se rendent pas compte, quoiqu'on leur dise, qu'il s'agit seulement de l'homme en général dans ce chapitre et non pas des individus; ils ne se rendent pas compte, quoiqu'on leur dise, qu'il s'agit de la puissance non pas passive, mais active de connaître Dieu avec certitude par la lumière naturelle. Ils insistent donc. Une puissance qui n'est jamais en acte, disent-ils, doit être appelée plutôt une impuissance, non seulement morale, mais physique. Or la puissance de connaître Dieu par la lumière naturelle, n'a jamais été en acte... Donc on ne saurait admettre cette assertion que: par la lumière naturelle, l'homme peut connaître avec certitude Dieu, principe et fin de toutes choses.

Que répondre à ce syllogisme? Quant à la majeure, je dis *transcat*; cependant il y aurait lieu de bien distinguer cette majeure pour donner une réponse complète. Mais je laisse passer la majeure et je nie la mineure, à savoir que: jamais aucun philosophe n'a connu avec certitude Dieu, principe et fin de toutes choses. Dans une petite bibliothèque, que je me suis faite à Rome, je possède entre autres les Scholies grecques sur Aristote qui ont été publiées par Brandis de l'Académie de Prusse. La même bibliothèque contient les *Ethiques à Eudème* d'Aristote dans la très belle édition de Fritsch, *Ethiques* qui sont, il est vrai, l'œuvre d'un disciple d'Aristote, savoir Eudème de Rhodes, mais qui au jugement de tous les

(1) *Acta Concilii Vaticani*, col. 228 et 229.

(2) *Acta Concilii Vaticani*, col. 243.

savants, expriment la pensée d'Aristote. Or, que lit-on dans ces Scholies et dans ces Ethiques ? Le Scholiaste grec ajoute ces paroles à la fin des *Physiques* d'Aristote, veuillez les remarquer, révérendissimes pères. Il dit que tout ce qu'Aristote avance dans les livres des *Physiques* tend à établir que Dieu est la cause non seulement finale, mais aussi efficiente du monde et du ciel. Voici les paroles du Scholiaste : "Aristote a ramené tout son enseignement sur les principes physiques à une théologie éminente comme à son point culminant, en démontrant que toute constitution physique et corporelle dépend de la bonté incorporelle et intellectuelle qui est au-dessus de la nature et que Dieu est non seulement la cause finale, mais encore la cause efficiente du monde entier et aussi du ciel." Voilà ce qu'on lit dans ces Scholies.

Qui, révérendissimes pères, pourrait nier qu'Aristote a vraiment connu Dieu, principe et fin de toutes choses ? Dans les *Ethiques d'Eudème*, livre huitième (1), on lit ce qui suit. Le disciple d'Aristote dit, en traduisant la pensée de son maître, que Dieu est un principe qui réside dans l'esprit de l'homme qui pense, comme dans l'univers entier ; que par conséquent ces hommes paraissent prudents et sages qui perçoivent rapidement et comme par une certaine divination ce qu'il faut faire ; "car je traduis ses paroles mêmes) Dieu voit l'avenir, pénètre la vraie nature des choses et à la claire vue des choses qui échappent à notre raison humaine et lui sont cachées. " Enfin, à la fin des *Ethiques*, la fin de la vertu humaine est représentée sous cet aspect : " la vertu absolument parfaite de l'homme consiste dans l'entière obéissance de sa nature raisonnable aux commandements de Dieu, sa règle et son maître, à qui appartiennent le gouvernement et la royauté, dans une poursuite des choses extérieures, des richesses, des amis, des avantages corporels et des autres, et dans un usage de ces biens, qui aideront et augmenteront sa contemplation de Dieu." Il termine en ajoutant : " La recherche insuffisante ou excessive des biens extérieurs qui empêche le culte et la contemplation de Dieu est mauvaise." Ainsi, suivant Aristote, toutes les vertus intellectuelles ou morales de l'homme se rapportent à Dieu. Les vertus intellectuelles se rapportent à la contemplation de Dieu. Après cela, qui pourrait nier qu'Aristote a connu avec certitude Dieu principe et fin de toutes choses ? Quant à Platon, personne n'ignore qu'il a placé la fin de l'homme dans l'imitation la plus parfaite possible de Dieu."

Il est vrai que ces connaissances plus parfaites et plus pures de de Dieu et des choses divines servirent peu ou même ne servirent point au bien général ; car elles restèrent enfermées comme des opinions philosophiques derrière les portes de l'Académie et du Lycée, et elles y servirent plutôt à des discussions philosophiques,

(1) La plupart des éditions de la *Morale à Eudème* n'ont que sept livres ; mais Frisch a fait des trois derniers chapitres un huitième livre. Les passages en question sont au livre VII. chapitre 14, n. 23 et ch. 15, n. 15 et 16 de l'édition de Firmin Didot de 1850, tome II, col. 240 et 242.

qu'à l'amendement des mœurs. Mais on ne peut voir là qu'une confirmation excellente de la parole que l'apôtre dit aux Romains au sujet des sages payens :

“ Connaissant Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu et ne lui ont point rendu grâces ; mais ils se sont égarés dans leurs vains raisonnements ”. Mgr Gasser montra ensuite comment ce texte prouve la doctrine du Concile. Nous reviendrons sur ce point.

On voit que le savant rapporteur s'appliquait à résoudre toutes les difficultés faites au texte conciliaire. Il est bon pourtant de ne pas oublier que dans ces détails d'érudition, il donnait sa façon personnelle de voir, et que le Concile adoptait uniquement ses conclusions dogmatiques, tout en s'éclairant des explications qu'il donnait.

La question de savoir jusqu'à quel point les grands philosophes et les autres païens ont connu Dieu n'est pas entièrement tranchée par les preuves qu'apporta Mgr Gasser. Il semble bien que Platon a eu cette connaissance fort nette et fort certaine. Le sentiment d'Aristote donne matière à plus de discussion. Pour ce qui est en particulier des textes de la *Morale à Eudème*, leur authenticité est contestée, soit à cause des variantes considérables des manuscrits et des éditions qui contiennent la fin de cet ouvrage, soit à cause de la doctrine qui y est professée et qui semble à certains philosophes peu conforme à celle d'Aristote (1). Mais notre Concile n'a point dit que tel ou tel philosophe avait eu de Dieu une connaissance complète et certaine ; il a seulement enseigné que la raison peut connaître avec certitude Dieu et quelques-uns de ses attributs. Nous verrons, dans notre prochain article, qu'il ne détermine pas ces attributs de la manière que le prétendaient les auteurs des amendements que nous avons transcrits. Après avoir étudié dans cet article quelle est la notion de Dieu que le Concile présente comme naturelle, nous serons mieux à même d'apprécier s'il est des hommes qui sont parvenus et qui parviennent par les lumières de la raison à une connaissance de Dieu qui réponde à cette notion et qui soit en même temps certaine.

J.-M.-A. VACANT,

Professeur au grand Séminaire de Nancy.

(1) C'est en particulier le sentiment qu'exprime M. Barthélemy S. Hilaire, dans les notes qu'il a ajoutées à sa traduction de ces passages *Morale d'Aristote*, traduite par Berthélemy S. Hilaire, t. III, p. 465.

NOUVEAUTE

Monseigneur de Mazenod, évêque de Marseille, fondateur de la congrégation des missionnaires oblats de Marie Immaculée 1782-1861, par Mgr Ricard, prélat de la maison de Sa Sainteté. 1 beau volume in-8° de 474 pages avec deux beaux portraits. Prix..... \$1.25

LES MAISONS D'ÉDUCATION

Quand les moyens pécuniaires le permettent, c'est une très bonne mesure de confier les enfants, leur première communion faite, à une bonne, j'allais dire, à une vraie maison d'éducation.

Est-ce qu'il est des collèges, des pensionnats, qui ne soient pas de bonnes et de vraies maisons d'éducation ?

Poser la question, c'est y répondre.

A quelle inspiration doivent obéir les parents dans le choix qu'ils ont à faire ?

A celle de la foi, d'abord, et ensuite à la considération d'un enseignement vraiment utile.

Il s'agit de confier leurs chers enfants à un Etablissement où la science marche de pair avec une sévère et paternelle discipline, avec le bon exemple de la part des maîtres, avec l'influence de la foi comme note dominante.

Et si ces conditions ne se trouvaient pas réunies, jamais il ne faudrait confier un enfant à des mains étrangères. Ce n'est pas la science qui nous fait le plus défaut, c'est la vertu. Les esprits érudits ne sont pas rares ; les hommes de caractère, les hommes sérieux, les hommes à principes, sont, au contraire, trop peu nombreux. La science, seule, ne pourra jamais faire un honnête homme. Et la société a besoin, avant tout, d'honnêtes gens qui soient sans reproches graves, non seulement devant les hommes, *mais aussi devant Dieu !*

J'ai de la répugnance à me fier, sans restriction, à un homme qui n'est pas honnête à l'égard de Dieu ; car je me demande si celui qui est infidèle à son Créateur ne peut pas être infidèle à l'un de ses semblables.

“ Toute institution humaine, dit le comte de Maistre, qui n'a pas la Religion pour base, est nulle ou dangereuse. ” “ La religion, a dit très justement l'illustre Bacon, est l'arome qui empêche les sciences de se corrompre. ” En effet, l'homme venant de Dieu et s'en retournant vers Dieu, n'est-il pas essentiellement un être religieux ? Et, par là même, celui-là ne commettrait il pas une erreur des plus désastreuses, qui parlerait de rendre l'éducation purement scientifique, ou purement rationnelle ?

Grande question, aujourd'hui surtout, que celle de l'instruction : De tous côtés, on entend répéter : “ L'instruction ! l'instruction ! c'est l'instruction qui nous sauvera ! ” Non, ce n'est pas l'instruction *seule*, mais l'instruction guidée, soutenue par l'éducation chrétienne.

Vouloir écarter Dieu de l'éducation, c'est vouloir une morale sans fondement, une Société sans autre principe social que l'intérêt individuel, sans autre droit légitime que la force, sans autre mobile que le plaisir, sans autre devoir que la nécessité, sans autre bien que le besoin égoïste.

L'instruction athée est une monstruosité ! Comprend-t-on l'enfant né de Dieu et pour Dieu, enseigné à ne pas penser à Lui, préparé à ignorer jusqu'à son nom, formé à ne rien croire, à ne rien espérer au delà de la tombe ! Mais ce serait reculer au delà du paganisme ancien, et se mettre au pied du sauvage d'aujourd'hui !

Qu'on nous forme une génération sans Dieu, à la hauteur d'un siècle que l'on pourrait définir : Siècle des droits sans devoir, de la liberté sans autorité... Et bientôt nous serons témoins des ruines dont nos ancêtres n'ont pas eu l'idée.

Que deviendrait l'homme du peuple, surtout, sans religion ? Ne l'avons nous pas vu dernièrement, dans la Capitale du monde civilisé ! " La plupart des héros de la guerre civile n'étaient pas des illettrés. La défaillance vient du cœur bien plus que de l'esprit. Ils savaient lire et écrire, ces malheureux ; ils n'avaient, pour la plupart, que trop lu, et, pour quelques-uns, que trop écrit ! Qu'a-t-il donc manqué à leur instruction ? Pas autre chose que la foi religieuse, qui fit de tout temps des patriotes et des martyrs ! pas autre chose que ce Crucifix que l'on persécute, et dont la vue seule enseigne le dévouement jusqu'à la mort."

J'abrège et je termine ce sujet par cette remarque :

Un célèbre journal anglais a constaté, dernièrement, que la France est malade, parce que l'arbre de la science sans religion y croît et y fleurit, et que les départements français, où l'instruction est la plus développée, sont précisément ceux dans lesquels les crimes se multiplient davantage.

O Familles chrétiennes, pouvez-vous rester indifférentes à ces leçons lamentables, — trop lamentables, hélas ! d'une inexorable expérience ?

Que dirai-je des Pensionnats ? Si j'avais un conseil à vous donner, Mères chrétiennes, je vous dirais de choisir, pour vos jeunes filles, une maison où l'on trouve : Une piété sincère, une grande et digne simplicité, une instruction en rapport avec la position et l'avenir de vos enfants.

J'ai entendu quelquefois des plaintes à ce sujet. Il s'est rencontré en effet des jeunes personnes revenant du pensionnat avec un peu de science dont elles n'avaient que faire, avec beaucoup de vanité et de religion superficielle.

Mon intention n'est pas de discuter les diverses branches d'enseignement qu'il convient de proposer à une jeune fille. Que faut-il généralement à une femme ? Savoir assez d'orthographe et de calcul, eu égard à sa condition, un peu de littérature, un peu d'histoire. Je ne parle pas du savoir-vivre, à la fois digne et

gracieux, qu'elle doit acquérir, ni des travaux à l'aiguille qui doivent lui être familiers. Mais ce qu'il lui importe surtout, c'est une religion éclairée et solide. Grâce à Dieu, il existe, autour de nous, d'assez nombreux pensionnats où l'on comprend bien les choses. On y cultive religieusement, et délicatement par la même, l'esprit et le cœur des élèves, de manière à leur faciliter la pratique de la vertu et l'accomplissement de leurs obligations d'état respectif. Celles-ci en rapportent un caractère plus souple, un goût plus prononcé pour le travail, une digne simplicité et, surtout, une piété prête à tous les sacrifices. Ce sont ces maisons d'éducation, Mère chrétiennes, qui conviennent à vos enfants, et il importe de ne pas vous tromper dans le choix que vous croirez devoir faire.

J'ajouterai un mot, Bénies soient les véritables maisons d'éducation ! En formant, pour la société, des personnes modestes, des ouvrières intelligentes, des courageuses chrétiennes, elles aident puissamment à la correction des mœurs et au salut des âmes !

“ Notre pays, dit à ce propos un véritable Apôtre qui a étudié sérieusement les plaies de son siècle, notre pays présente, depuis un siècle, un étonnant spectacle. Le sophisme, l'incrédulité, la révolution, la presse, les lois, quelquefois les gouvernement, et pour tout dire en deux mots, les hommes et les institutions s'évertuent à l'envie à déraciner le Christianisme. Et cependant la France est encore l'un des pays du monde où le Catholicisme a le plus de vie. Il y a sans doute, plusieurs causes à cela, mais la principale à notre avis c'est que les femmes sont demeurées chrétiennes. La foi qu'elles portaient dans leurs âmes, elles l'ont amenée au foyer domestique comme mères, comme épouses, comme filles.

“ Et comment ces femmes, tandis que l'incrédulité déborde autour d'elles, sont-elles demeurées chrétiennes ? On a dit que la femme est naturellement religieuse ; mais n'est-elle pas dominée par le sentiment, par le besoin d'aimer ? Or, ce sentiment peut facilement s'égarer. La perversion de la femme est pire que celle de l'homme. Dans les pays qui ne sont pas chrétiens, rien n'est plus difficile que de gagner à la Foi la femme avilie et dégradée.

“ C'est à son éducation qu'elle doit d'être chrétienne. C'est, en particulier, à l'école des Congrégations religieuses qu'elle a appris à croire et à se dévouer. La sainte éducation de la femme : c'est là, assurément, le plus grand bienfait des Communautés religieuses.”

Parlerai je ici des Séminaires ? Quand peut-on songer à placer un enfant au Séminaire ? Quelle fortune faut-il, et quels signes de vocation ?

Dieu fait une grâce insigne à une famille, lorsqu'il lui plaît de choisir dans son sein un jeune enfant, pour être particulièrement consacré à son service.

Un enfant appelé au sacerdoce ! quel bonheur pour lui ! quel

honneur pour son père et pour sa mère ? Les anges du ciel eux-mêmes estimeraient cette vocation sublime au-dessus de leur condition, et surtout au-dessus de leur mérite.

Les qualités générales qui témoignent de l'existence d'une vocation sérieuse sont, de la part de l'enfant : un goût prononcé pour l'état sacerdotal ou du moins pour la piété, une conduite irréprochable, des talents au moins ordinaires ; — de la part des parents : une réputation bien établie de probité, une vie chrétienne et exemplaire.

Quant à la fortune, elle est utile, très utile même, mais non absolument nécessaire. Lorsque Notre-Seigneur appelle un enfant pauvre au service de ses autels, il supplée à la pénurie de richesses par des pieuses donations qu'il inspire à des âmes dévouées et généreuses en faveur des séminaires.

Je n'aborde pas ici la question des autres vocations religieuses ; plus tard nous aurons l'occasion de traiter spécialement cette question.

En résumé, l'âme de vos enfants, Mères chrétiennes, étant le champ le plus fécond et le plus précieux confié à votre sollicitude, je me persuade que vous ne regrettez pas les quelques sacrifices pécuniaires que l'éducation de ces enfants pourra vous coûter. Pouvez-vous employer, d'une manière plus digne, les biens que vous avez reçus de Dieu ? Seulement, — je le répète, car ceci est capital, — faites un choix sérieux parmi les maisons d'éducation qui sollicitent votre préférence.

Et s'il plaît à Dieu d'appeler, d'une manière spéciale à son service, l'un de vos enfants, bénissez-le de cette faveur et efforcez-vous d'être, plus que jamais, des mères selon son cœur. Les enfants n'héritent-ils pas des vertus de leurs parents et ne partagent-ils pas avec eux les grâces que Dieu répand sur les foyers chrétiens ?

Extrait de **La Bonne Mère** ou la mère de famille, selon le Cœur de Dieu, par le Chanoine Parisot, deuxième édition, revue et considérablement augmentée. 1 volume in-12.....Prix : 63 cts.

NOUVEAUTÉS

Dieu dans l'École.—LE COLLÈGE CHRÉTIEN. Instructions dominicales, par Mgr Baunard. 2 volumes in-8°.....\$3.00

Le Général de Sonis, d'après ses papiers et sa correspondance, par Mgr Baunard, 35ème édition. 1 volume in-8°, avec portrait.....\$1.00

LE MISSIONNAIRE DES ENFANTS

PAR LE R. P. FURNISS

de la Congrégation du T. S. Rédempteur

Ouvrage traduit de l'anglais par un Père de la même Congrégation

Deuxième édition revue avec soin

1 vol. in-8.....Prix : \$1.00

Le R. P. Furniss a mérité à juste titre le nom de *Missionnaire des enfants*. Son œuvre de prédilection fut toujours les missions de l'enfance. Il excella dans ce genre de travail, au point qu'on a pu dire de lui qu'il faisait des enfants tout ce qu'il voulait. Il les enflammait tellement de l'amour de Dieu et du zèle des âmes que, par leur moyen, il convertissait les parents et remuait des villes entières.

Or, ce volume est le résumé des instructions qu'il donnait aux enfants dans ses missions. C'est assez dire quel profit en pourront tirer et les enfants et ceux qui les instruisent, tels que missionnaires, curés, catéchistes, maîtres et maîtresses d'écoles, en un mot tous ceux qui s'occupent de moraliser la jeunesse. On comprendra d'autant mieux l'opportunité de cette publication que nous vivons en un temps où l'impiété fait des efforts inouïs pour s'emparer de l'enfance et pour lui inculquer des principes aussi faux que pernicieux.

Le P. Furniss prend l'enfant chrétien à l'âge où celui-ci commence à jouir de son intelligence. Grâce à son style simple et familier, à ses comparaisons, à ses images saisissantes, à ses histoires variées et intéressantes, à ses mises en scène, l'auteur captive l'esprit et le cœur de son jeune auditoire, il fixe son attention, l'instruit, l'émeut, et finalement l'amène à prendre de salutaires résolutions.

Avant tout il fait ressortir l'importance de l'instruction chrétienne et le soin qu'il faut avoir de mettre à profit les missions, les retraites et toutes les occasions d'entendre la parole de Dieu. C'est le préambule et comme la préparation de tout ce qui va suivre.

Après ce préambule, l'auteur donne à l'enfant la connaissance de Dieu et de ses attributs.

Puis il enseigne à l'enfant à se connaître lui-même. Sa fin et ses sublimes destinées ; les obstacles à sa fin et les dangers qu'il court de s'en écarter ; le malheur qui l'attend, s'il s'en éloigne, et à la mort et au jugement et dans l'éternité malheureuse ; enfin les moyens de revenir de ses égarements, de s'unir à Dieu et d'arriver au ciel : c'est-à-dire les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, tels sont les graves enseignements sur lesquels l'auteur attire successivement l'attention de l'enfant.

Impossible de lire cet ouvrage sans se sentir élevé dans une atmosphère toute surnaturelle, sans être initié à la vie chrétienne et sans être excité à l'embrasser.

Nous n'en avons entrepris la traduction que dans l'espoir de faire participer un peu notre pays au bien merveilleux que le R. P. Furniss a opéré, pendant sa vie, en Angleterre et en Irlande. Depuis sa mort arrivée en 1865, son livre continue à opérer un bien considérable dans la Grande-Bretagne et en Allemagne, où cet ouvrage obtient le plus grand succès.

Daignent Jésus, l'ami des enfants, l'auguste Vierge Marie et saint Joseph, bénir notre désir et le réaliser !

PARTIE LEGALE

Redacteur : **A L B Y**

RENTES SEIGNEURIALES.

QUESTION.—Je veux libérer ma terre des rentes constituées en remplacement des droits seigneuriaux. Dans quel temps puis-je payer le capital de ces rentes et suis-je obligé de donner un avis préalable au créancier ?

Habitant.

RÉPONSE.—Vous avez le droit de vous libérer chaque année le jour de l'échéance des rentes et dans les sept jours qui suivent. Vous n'êtes pas obligé de donner un avis préalable.

Le seigneur ou crédi rentier n'est pas obligé de souffrir le rachat de la rente à d'autres époques.

Vous avez cependant le droit de vous libérer en tout temps si vous faites des offres dans le temps fixé, pour le rachat, et qu'elles soient refusées. Voici la disposition de l'article 5511 S. R. P. Q. "Chaque fois que le capital de cette rente a été dûment offert "au seigneur ou à son agent, pendant un de ces jours (1), et que "le capital ou un reçu pour icelui a été refusé, cette rente devient "ensuite rachetable en tout temps."

ACTES NOTARIÉS.

QUESTION.—Les actes notariés faits le dimanche sont-ils valides ! Il y a deux mois, mon frère qui partait pour un voyage dans l'Amérique du Sud, m'a donné une procuration pour retirer diverses sommes d'argent. Ses débiteurs refusent de me payer prétendant que la procuration ne vaut rien parcequ'elle a été faite le dimanche. Qu'en dites-vous ?

Pierre V. Lamothe.

RÉPONSE.—Les débiteurs sont dans l'erreur. Les actes notariés ordinaires faits le dimanche sont parfaitement valides, et ils doivent être exécutés comme tels. Voici, relativement aux actes faits le dimanche, la disposition expresse de l'article 3638 des Statuts Refondus de Québec.

3638 Les Notaires peuvent, s'ils y consentent, instrumenter, faire et dater valablement les actes de juridiction volontaire, les dimanches, fêtes d'obligation, et fêtes légales ; ils ne le peuvent quant aux actes de juridiction contentieuse.

(1) Le jour de l'échéance et les sept jours qui suivent.

DEUIL.

QUESTION.—Le mari de ma cousine vient de mourir et il s'agit de régler sa succession. Les héritiers refusent de donner un deuil à sa veuve, sous le prétexte qu'elle n'y a pas droit vu que son mari et elle étaient séparés de biens par leur contrat de mariage.

Voulez-vous me dire si elle peut réclamer ce deuil et en quoi il doit consister. Les héritiers du mari sont-ils fondés dans leurs prétentions ?

Un étudiant en droit.

RÉPONSE.—Les héritiers du mari de votre cousine ont des prétentions insoutenables en droit. Votre cousine peut réclamer son deuil et les tribunaux le lui accorderont très certainement.

Le deuil est dû à la femme survivante en sa qualité de *veuve* et uniquement en cette qualité. Ainsi elle y a droit sous tous les régimes matrimoniaux, communauté de biens, exclusion de communauté, séparation de biens judiciaire, séparation de biens contractuelle (1). Dans le cas de communauté elle y a droit même en cas de renonciation (Code civil, art. 1368).

Le deuil se paie en argent (2). Les héritiers du mari ne seraient pas reçus à offrir des habits de deuil achetés par eux-mêmes. "En jurisprudence," dit Toullier, T. 13, No 265 "On entend par deuil la somme qu'est due à la veuve non pas par la communauté, mais par les héritiers du mari, pour les frais du deuil qu'elle est obligée de porter."

La valeur du deuil doit être réglée selon la fortune du mari (S. C. art. 1368) et on ne doit avoir aucun égard à la fortune personnelle de la femme.

Il fait partie des frais funéraires et il est privilégié (S. C. art. 2002). Le privilège du deuil ne peut cependant être exercé sur les immeubles (1) que si le produit des biens meubles est insuffisant pour l'acquitter. (S. C. art. 2009). L'article 2002 du code dit aussi: que le deuil comprend *ce qui est de convenance à l'état du défunt*; "mais," dit RENUSSON (2) "quand un homme est déédé insolvable, sa qualité est anéantie par son insolvabilité, et cette qualité qui n'est plus, ne doit pas servir de prétexte pour frustrer ses créanciers, il est plus raisonnable que les créanciers soient payés."

JURISPRUDENCE ELECTORALE

ARGENT, BILLET DE BANQUE—COUR DU MANITOBA.

Winnipeg 25 octobre 1892.

JUGÉ: *Que des billets de banque ne sont pas de l'argent et ne peuvent pas constituer un dépôt électoral dans le sens des lois d'élection:*

(1) Sic: Pothier communauté. Renusson Do. Lebrun Do. Toullier, Droit civil français, T. 13, No 266. Troplong, Du contrat de mariage etc.

(2) 13 Toullier, No 272, Troplong, *loc. cit.*, No 1718.

(1) Pour la conservation de ce privilège voyez les articles 2100 et 2107 du code civil.

(2) Oeuvres, édition de 1760, page 133.

Cette décision a été rendue le 25 octobre par le juge en chef du Manitoba dans la cause de l'élection contestée de St-Boniface.

Le pétitionnaire, qui demandait l'annulation de cette élection avait fait son dépôt en billets de banque au lieu de le faire en or ou en billets de la Puissance. Cette omission lui a été fatale. En conséquence M. Prendergast conserve son siège dans la législature du Manitoba.

Une décision presque identique a été rendue l'année dernière par la cour de comté de Victoria Sud, Ontario. Il a été jugé qu'un dépôt d'élection ne peut pas être fait au moyen d'un chèque (1).

Les offres légales ne peuvent être faites qu'en monnaie ayant cours et en billets de la Puissance. Les tribunaux assimilent généralement les dépôts aux offres légales et, par une conséquence nécessaire, ils jugent qu'il n'y a pas *dépôt* lorsqu'on offre des chèques ou des billets de banques.

TRIBUNAUX FRANCAIS

DONATION.—INEXÉCUTION DES CONDITIONS.—ACTION EN RESTITUTION.

On lit dans *l'Univers* du 3 août 1892 :

“ La cour d'appel de Lyon, sous la présidence de M. le premier président Fourcade, par un arrêt en date du 13 mai 1892, a réformé un jugement du tribunal civil de la même ville, qui avait rejeté la demande de restitution d'une somme de 8.000 fr. avec les intérêts, formée par M. l'abbé Michel Dufour, contre la commune de Bessenay.

“ Voici les faits qui ont amené cette demande :

“ En 1853, la commune de Bessenay ouvrit une souscription pour se procurer les fonds nécessaires à la création d'une école. M. l'abbé Dufour participa à cette souscription pour une somme de 8.000 fr., mais à la condition expresse, acceptée par le conseil municipal, que l'école serait toujours confiée à une congrégation religieuse.

“ L'école ayant été laïcisée en 1888, M. l'abbé Dufour a introduit contre la commune de Bessenay une demande en restitution de la somme de 8.000 francs, et le tribunal civil de Lyon l'a rejetée, en se fondant sur ce que la laïcisation de l'école devait être considérée comme résultat d'un cas de force majeure et comme étant le fait de la loi elle-même, et non celui de la commune.

“ Mais la cour d'appel de Lyon n'a nullement admis cette distinction et, se basant sur les termes exprès de la souscription, elle en a ordonné la révocation, en ordonnant la restitution des 8.000 francs, avec les intérêts du jour de la demande.

“ La commune est en outre condamnée aux dépens de premier instance et d'appel.

“ L'arrêt est reproduit en entier dans la *Gazette des Tribunaux* du lundi 25 juillet.

(1) Voyez le PROPAGATEUR vol. 2, page 152.

GUIDE DU PRÊTRE DANS SES PRÉDICATIONS

CHOIX ET DÉVELOPPEMENTS DES SUJETS

PAH

M. L'ABBÉ DOUBLET

Chanoine d'Arras.

Auteur de *Saint-Paul, Jésus-Christ, Les Psaumes*, étudiés en vue de la
Prédication Conférences aux Dames du Monde, etc., etc.

2 volumes in 8.....Prix : \$3.00.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIER VOLUME

Introduction.—Importance capitale du ministère de la Prédication. — Ses qualités. — Ses défauts ordinaires. — Conditions spéciales de la Prédication contemporaine. — Idée du présent ouvrage.

La Religion le tout de l'homme.—La Religion seule possède la solution de nos destinées. — La Religion est pour l'homme : la nécessité de sa condition : l'assurance de son salut éternel : la satisfaction de ses besoins les plus impérieux.

La Religion comme nécessité pressante.—Notre société contemporaine est malade : son mal est profond, il serait désespéré sans Religion. — *Comment Dieu a constitué la société et comment Jésus-Christ la relevée de ses ruines.* — Comment les vices contemporains la replongent dans une dégradation et une décadence nouvelles. — En dehors de la Religion rien ne peut la guérir. La Religion possède tous les éléments de vie et de progrès.

La Religion comme nécessité universelle.—La Religion, faite pour tous nous oblige tous également. — Il est donc déraisonnable que, dans une même famille, les uns se croient obligés aux pratiques religieuses, les autres s'en prétendent affranchis.—Il est déraisonnable que, dans une même société, une classe y soit liée, une autre classe s'en déclare libérée.

Nos convictions religieuses.—Elles seules décident de la direction de toute notre vie.—*Leur origine.* Nos vérités religieuses nous viennent directement de Dieu.—*Leur nature.* Nos vérités religieuses sont sublimes. Nos vérités religieuses sont formidables. Nos vérités religieuses sont suaves.—*Leurs conséquences.* Nos vérités religieuses demandent de nous : l'adoration ; la protection ; l'obéissance

La foi étudiée dans sa nécessité.—La foi renferme la solution de toute la destinée éternelle de l'homme.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité de nature.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité de grandeur.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité d'expiation.—La foi nous est nécessaire d'une nécessité d'épreuve.

La foi étudiée dans ses prérogatives.—Dans sa profondeur. Elle est reine et dominatrice dans tous les royaumes de la vérité. Elle aide puissamment la raison dans la recherche des vérités naturelles. — Dans l'ordre surnaturel, elle seule a accès.—Dans son universalité. La foi embrasse toutes les intelligences.—La foi fonde le royaume universel des âmes.—Dans son indestructibilité. La foi n'a été renversée par aucun adversaire.—La foi les a tous renversés.—Dans sa fécondité. Toutes les merveilles chrétiennes jaillissent de la foi.

La Divinité de Jésus-Christ.—Le fait.—Jésus-Christ est Dieu. Jésus-Christ est vivant comme Dieu. Jésus-Christ est puissant comme Dieu. Jésus-Christ est créateur comme Dieu. Jésus-Christ en tout se montre Dieu. — Jésus-Christ est Homme-Dieu. Jésus-Christ est venu racheter le monde coupable. Comme Rédempteur Jésus-Christ a voulu souffrir. Raisons profondes.—Les corollaires.—La divinité de Jésus-Christ tranche la question des Religions.—La divinité de Jésus-Christ décide de la direction de toute la vie humaine.—La divinité de Jésus-Christ assure toute notre destinée future.

La réalité et les caractères du règne de Jésus-Christ.—La réalité. — Cette royauté ne peut pas ne pas exister, tant les titres de l'Homme-Dieu à la posséder sont nombreux et inviolables.—En fait cette royauté existe. Jésus-Christ est roi d'un vaste empire. Jésus-Christ commande. Jésus-Christ triomphe. Jésus-Christ gouverne. Jésus-Christ est roi plein de magnificence.—Les caractères.—Le règne de Jésus-Christ est un règne voilé.— C'est un règne fort et rigoureux.— C'est un règne plein de suavité et de douceur.

Les trois règnes de Jésus-Christ.—Nous pouvons distinguer trois phases différentes dans le règne de Jésus-Christ. — Ce fut un règne d'extraordinaire puissance, quand, aux jours de son Incarnation, il fit la conquête du monde. — C'est, depuis, un règne voilé, dissimulé sous un mystérieux silence et une apparente faiblesse. Règne de bienfaisance et de sanctification. — Ce sera, à la fin des temps, lors du second Avènement de Jésus-Christ, un règne de gloire.

La divine Passion.—L'idée la plus profonde et la plus vraie que nous puissions nous faire de la Passion de l'Homme-Dieu, c'est qu'elle fut le combat solennel, l'éclatante victoire de l'Homme-Nouveau sur le péché, du Second Adam sur l'Enfer.—Premier triomphe, à Gethsemani, quand l'Homme-Dieu pleurant le péché jusqu'au sang en efface la trace maudite et apaise la justice du Très-Haut.—Second triomphe, dans Jérusalem, quand l'Homme-Dieu en se livrant au péché, en recevant ses coups épouvantables, en découvre par là même la malice et en révèle au grand jour toute la laideur.—Troisième triomphe, au Calvaire, quand l'Homme-Dieu réconciliant le ciel et la terre, Dieu à l'homme, consomme aussi le grand œuvre de la Rédemption.

Jésus-Christ vivant dans l'Eglise.—Jésus-Christ est comme revêtu d'un corps mystique qui est l'Eglise ; ou plutôt il pénètre ce corps, il l'aime, il le fait vivre de sa propre vie.—De là cette sublime définition de l'Eglise : C'est Jésus-Christ même vivant au milieu du monde.—De là encore cette conséquence que la vie de l'Homme-Dieu sur la terre, aux jours de son incarnation, sera reproduite par l'Eglise, durant le cours des siècles, dans ses grands traits.—De là cette indestructible force dans une apparente faiblesse.—De là cette suite de bienfaits qui sont le salut du monde.

Dieu dans l'Ecole.—Importance immense d'une première éducation chrétienne.—Importance pour tous.—Importance plus grande encore pour la

classe des pauvres et des travailleurs. — Les bienfaits qui découlent de l'Ecole chrétienne sont donc considérables. — Grâce à l'Ecole chrétienne, la Famille, la Société, l'Eglise sont sauvegardées dans leurs droits et dans leurs prospérité. — L'Ecole chrétienne réclame toute l'énergie et exige les sacrifices des catholiques.

Les ennemis de Jésus-Christ. — Etrange mystère que l'Homme-Dieu, Sauveur du monde ait des ennemis ! — Néanmoins, quand on scrute ce mystère on en découvre la possibilité, la convenance, le terme final. — Il fut naturel que, venant réformer une humanité perdue de vices, Jésus-Christ y trouvât de haineuses oppositions. — D'autre part, il convenait à Dieu, comme à l'homme, comme à Jésus-Christ, comme à l'Eglise, que l'œuvre de la Rédemption rencontrât des adversaires. — Tout est provisoire dans la situation actuelle de l'Eglise ; tous y est coordonné en vue du triomphe final de Jésus-Christ sur ses ennemis.

La sanctification véritable. — Il y a une notion générale de la Sainteté, et il y a un fonds commun de Sainteté où doivent indistinctement puiser tous les élus de Dieu ; il y a de fondamentales conditions sans lesquelles la Sainteté, à aucun degré, ne peut plus exister. — Premièrement pour être saint il faut imiter Dieu. Il est une imitation plus générale de Dieu. Il est une imitation de Dieu toute spécialisée en Jésus-Christ. — Deuxièmement il faut s'unir à Dieu. Dieu fait tout pour réaliser cette union. L'homme, pour elle, doit tout faire à son tour. — Troisièmement il faut se séparer des ennemis de Dieu. Sentiment et conduite des chrétiens à l'égard du monde.

Amour de Dieu. — Tout, au ciel et sur la terre, dans le temps et dans l'éternité se concentre et se consomme dans l'amour de Dieu. — Première question : puis-je aimer Dieu ? — Deuxième question : dois-je aimer Dieu ? — Troisième question : pourquoi n'aimé-je pas Dieu ?

Amour du prochain. — Dieu n'a pas livré aux caprices de notre nature déchu le trésor du cœur, de Dieu a légiféré sur l'amour du prochain comme à un amour de famille. — Dieu nous y oblige comme à un amour de fraternité. — Dieu nous y oblige comme à un amour de commisération. — Dieu nous y oblige comme à un amour de conquête.

La famille dans son type éternel. — Dieu qui, à profusion, répand dans la nature les images de l'Adorable Trinité, n'en a nulle part tracé une aussi frappante ressemblance que dans la famille. La famille est sa parfaite image dans sa vie intime. — La famille est sa parfaite image dans ses œuvres au dehors.

La famille dans sa divine image sur la terre. — A Nazareth, l'Homme-Dieu refait la famille. La famille aura donc pour image sur la terre le divin intérieur de Nazareth. — Dieu dans la famille. Il en était le chef à Nazareth. Il en doit être le chef parmi nous. — Le devoir dans la famille. Comment on le comprenait à Nazareth. Comment le doit rendre la famille chrétienne. — La souffrance dans la famille. Perfection de divines souffrances. Sanctification des nôtres.

Influence de la littérature contemporaine sur la famille. — Tout ce que comprend ce mot : littérature contemporaine. — Elle a déchristianisé la famille. — Elle a flétri et abaissé la famille. Elle en flétrit les membres. Elle y abaisse les idées.

Le Mariage. — Le mariage dans son excellence. Excellence de son origine : de son type divin : de sa grâce sacramentelle : de sa mission. — Le mariage dans sa législation divine. Législation nécessaire. Législation réellement existante. — Le mariage dans ses imprescriptibles droits.

Les devoirs dans le mariage. — La fécondité dans le mariage. — L'union dans le mariage. — La Religion dans le mariage.

Préparation lointaine au mariage. — L'éducation première influe grandement sur la prospérité, la noblesse, la sainteté future du mariage. — Comment il faut être préparé quant à la vie en commun. — Comment il faut être préparé quand au lien à contracter. — Comment il faut être préparé quant au sacrement à recevoir. — Comment il faut être préparé quant à la mission à remplir.

La mère chrétienne et Jésus-Christ. — Admirables liens, rapports saisissants, entre la mère chrétienne et Jésus-Christ. — Mystérieuses similitudes entre la mère chrétienne et Jésus-Christ. — Admirables aptitudes de la mère chrétienne à comprendre et à goûter Jésus-Christ. — La mère chrétienne a besoin de Jésus-Christ. Jésus-Christ daigne avoir besoin de la mère chrétienne.

Les fléaux de la maternité chrétienne. — Trois formidables maux se sont abattus sur notre société contemporaine, trois maux qui dévastent la famille, trois maux qui exigent de la mère chrétienne la plus énergique réaction. — Le matérialisme contemporain a chassé Dieu. — Le sensualisme contemporain a chassé le devoir. — L'esprit révolutionnaire a chassé l'autorité.

Le divorce. — Le divorce devant l'autorité et les lois divines. — Le divorce dans ses honteuses origines, dans ses auteurs, dans ses législateurs. — Le divorce dans ses suites désastreuses : sur le mariage lui-même, sur les époux : sur l'enfant : sur la société.

La vie inutile. — Esquisse de la vie inutile. — Ce que doit être toute vie ici-bas. — En regard la honteuse trahison de la vie inutile. — Flétrissure de la vie inutile. — Elle outrage Dieu dans son domaine souverain. — Elle outrage Dieu dans ses dons magnifiques. — Elle outrage Dieu dans sa conduite et ses exemples.

La vie Frivole. — La vie frivole est un attentat contre nos divines grandeurs. — La vie frivole est un attentat contre les rigueurs nécessaires de la vie chrétienne. — La vie frivole est un attentat contre notre destinée présente et future.

L'inconduite par rapport à l'individu. — Elle accumule les ruines dans l'être divin qui est en l'homme. — Elle accumule les ruines dans l'être humain. Elle tue les natures d'élite. En toutes indistinctement elle tarit les sources mêmes de la vie. Elles flétrit et altère toutes les puissances de l'âme et du corps. — Elle accumule les ruines dans l'être social. Par ce qu'elle enlève à la société. Par ce qu'elle introduit dans la société.

L'inconduite par rapport à la famille. — Grandeur de la famille. Dans l'ordre naturel. Dans l'ordre surnaturel et divin. — L'inconduite destructrice de la famille. L'inconduite y étouffe toute religion. L'inconduite y détruit le bonheur. L'inconduite y dissout l'union. L'inconduite y corrompt l'exemple. L'inconduite y flétrit l'honneur. L'inconduite y épuise les ressources.

L'inconduite par rapport à la société. — L'inconduite détruit la prospérité matérielle d'une société. Ravages causés par l'inconduite dans les classes inférieures. — L'inconduite tue la religion dans une société. Un peuple qui veut vivre doit être un peuple religieux. Un peuple qui veut être religieux doit être un peuple vertueux.

Le soin des pauvres. — Le soin des pauvres œuvre éminente si nous considérons Dieu. Dieu dans ce qu'il a fait lui-même pour les pauvres, Dieu dans ce qu'il exige que l'on fasse aux pauvres. — Œuvre éminente si nous considérons le pauvre. Le pauvre dans ses douleurs physiques. Le pauvre dans ses détresses morales. — Œuvre éminente si nous considérons la société. Question sociale effrayante. A cette question deux seules solutions. La solution révolutionnaire qui mène à l'abîme. La solution catholique qui est le salut.

L'aumône catholique. — Le point de départ de l'aumône catholique. Idée d'une grande mission. Idée d'une grande noblesse. — La méthode de l'aumône catholique. Jugeons de ces trois manières de faire l'aumône : manière officielle : manière moderne : manière catholique.

Les divines harmonies de l'aumône. — Dieu, ayant dessein de sauver le riche par le pauvre et le pauvre par le riche, leur laisse à l'un envers l'autre de mutuels besoins. — Besoin mutuel d'honneur. Le riche est l'honneur du pauvre. Le pauvre l'honneur du riche. — Besoin mutuel de lumière. C'est le riche qui doit venir instruire le pauvre. C'est le pauvre dont la misère est la révélation nécessaire au riche. — Besoin mutuel de fortune. Que le pauvre est malheureux sans l'or du riche ! Que le riche est pauvre sans les biens que lui vaut l'aumône !

De l'éducation du cœur. — La bonne éducation à donner au cœur. Importance du cœur. Les deux maîtres du cœur : Dieu : le monde. Déplorable éducation le monde donne au cœur. Magnifique éducation que la Religion donne au cœur. — Puissance du cœur quand il a reçu la vraie éducation. Le cœur dans les grandes œuvres chrétiennes. Le cœur au sein de la famille.

L'oubli de Dieu. — L'oubli de Dieu : violation du plus sacré des devoirs. — L'oubli de Dieu : perte des plus hauts intérêts : intérêts du temps : intérêts de l'éternité.

Vie surnaturelle opposée au naturalisme contemporain. — Le naturalisme : mal désastreux : mal moderne. Erreur qui enfante toutes les autres et dévaste la destinée humaine. — Erreur qui nie le plus impérieux besoin de notre nature. Dieu nous a créés pour l'infini : le naturalisme en nous y arrachant nous mutilé et nous ravage. — Erreur qui repousse la seule force vraiment efficace de notre vertu. — Erreur qui foule aux pieds les plus essentiels de nos devoirs. — Le surnaturel peut seul assouvir nos aspirations, soutenir notre vertu, assurer notre destinée éternelle.

Le refus d'apercevoir Dieu. — De tous les outrages dont l'homme peut se rendre coupable envers la Majesté divine, le plus sanglant est peut-être celui du délaissement dédaigneux. — Or, c'est là l'ouvrage spécial à notre société contemporaine. — Le grand mal de notre société. Elle refuse de voir Dieu. Elle s'obstine à repousser Dieu et ne le veut trouver nulle part. — Le grand devoir des catholiques. Ils doivent, par une réaction puissante, voir et adorer Dieu partout. Le voir dans sa création. Le voir dans les grands actes de sa justice. Le voir dans la continuité de ses bienfaits.

La science divine opposée à l'oubli de Dieu. — La science divine fait tout à la fois : la grandeur de l'homme : la force de l'homme : la joie de l'homme. — La grandeur de l'homme. En dehors d'elle l'intelligence humaine est arrêtée par d'infranchissables barrières. — La force de l'homme. En dehors d'elle la vertu de l'homme se brise à d'infranchissables écueils. — La joie de l'homme. En dehors d'elle le bonheur de l'homme est anéanti par d'invincibles calamités.

L'abstention des pratiques religieuses. — Un culte, des pratiques religieuses sont exigés. De là la fausseté et le danger de cette prétendue religion idéale qui veut aller à Dieu sans dogmes ni culte précis. — Un seul culte, une religion unique sont les véritables. — Dieu les a marqués de tels signes qu'il est impossible de s'y méprendre.

Les obstacles à la pratique de la Religion. — Premier obstacle : une incréduité décevante. De tout temps l'humanité déchue a tenté d'échapper à l'obligation que la véritable Religion impose. Les tentatives contemporaines. — Second obstacle : les passions. Nos passions, qui exigeraient contre leurs saillies les forces religieuses, sont, tout au contraire, ardentes à repousser la Religion. — Troisième obstacle : le tumulte des affaires et les mille distractions de la vie.

DEUXIÈME VOLUME

Les pérogatives de la religion.—Il y a pour nous dans la religion, tout à la fois :—une transcendante lumière. Là où l'incrédule se voit arrêté devant d'insondables abîmes, nous poursuivons une route inondée de clartés.—Une invincible force. Indispensable nous est la force durant notre vie entière. Seule la Religion peut nous en donner la plénitude.—Une ineffable joie. Les douleurs humaines nous assiègent de toutes parts. La Religion peut seule les adoucir.

Divinité de l'Eglise catholique.—Qu'est-ce que l'Eglise ? L'Eglise est le corps mystique de Jésus-Christ. Elle est pour ainsi parler, Jésus-Christ continué, Jésus-Christ vivant et agissant au milieu du monde.—Elle est donc divine. La grande preuve de sa divinité est sa vie elle-même : vie surhumaine, vie inextinguible, vie victorieuse. Tout meurt sauf l'Eglise.—Les corollaires de la divinité de l'Eglise catholique sont de la plus haute importance.

La parole sainte.—L'efficacité merveilleuse de la Parole sainte, les effets puissants qu'elle ne manque pas de produire en nous quand nous l'écoutons convenablement.—Les obstacles que trop souvent nous lui opposons.—Les sacrifices qu'elle commande et auxquels nous devons généreusement souscrire.

Le Pêché.—Il y a dans le péché une affreuse puissance de dévastation, et cette dévastation nous en suivons les traces au ciel, sur la terre, dans l'être humain tout entier, au Calvaire, dans le gouffre infernal.—Il y dans le péché une affreuse malice. Le péché s'attaque à un Dieu. Le péché entreprend des attentats de toute sorte contre Dieu.— Il y a dans le péché un affreux état. Etat de disgrâce, de dépouillement, de damnation.

La chute de l'âme.—Une âme qui tombe n'est certes pas une âme qui se perd irrémédiablement : la conversion s'ouvre à elle et le pardon lui est promis.—Mais il est des âmes qui se perdent pour toujours et c'est cette affreuse et éternelle chute dont il est ici question.—Comment se prépare et se consomme cette chute.—Ce qu'est cette chute. Quels en sont les caractères ? Dans quel état de perte sans espoir précipite-t-elle le pécheur impénitent et obstiné à repousser la divine miséricorde.

La conscience.—Grandeur toute divine de la conscience. Par elle plus que par les autres parties de notre être spirituel, nous retenons la ressemblance de Dieu. Rôle immense de la conscience dans la vie de l'homme : dans la vie du chrétien.—Culture de conscience, culture générale, culture particulière.

La confession : sa pratique.—Les qualités d'une confession bien faite.—Elle doit être sereine. Quel mal produisent dans une âme les vaines terreurs de la confession.—Elle doit être pénétrante, et non légère ni superficielle : pénétrante dans la contrition qui la précède, l'aveu qui l'accompagne, la satisfaction et le changement qui la suivent.—Elle doit être attentive.—Importance des paroles d'un sage et habile directeur, —Elle doit être efficace.

La confession : son excellence.—Grandeur de la confession. Elle est divine. Voulu de Dieu : inséparable par Dieu : victorieusement imposée et maintenue par Dieu.—Suavité de la confession. Elle est pour nous la source de tous les biens. Les biens de l'éternité. Les biens du temps.—Puissance de la confession.—Une éclatante expérience la montre. Le raisonnement s'en rend compte.

L'Eucharistie suprême triomphe de Dieu.—Triomphe de la force, de la bonté, de la gloire de Dieu.—De la force. Dieu, dans l'Eucharistie triomphe de la nature, de l'homme, de lui-même.—De la bonté. L'Eucharistie nous donne le Dieu de l'Incarnation, le Dieu de la Rédemption, le Dieu de la Sanctification.—De la gloire. Sublime dessin de Dieu : glorifier ses créatures raisonnables. L'Eucharistie magnifique couronnement de cette grande œuvre de Dieu.

Le Saint-Sacrifice de la messe.—Ce que c'est que la Messe. La Messe est un Holocauste.—La Messe est l'Holocauste, le sacrifice d'un Homme-Dieu.— La Messe est le même sacrifice que celui de la Croix, offert sous un rite nouveau.—Quelle grande et sublime chose est la Messe.—La Messe est la grande œuvre de Dieu, la consommation, sur la terre, de toute son œuvre de l'incarnation, de la Rédemption, de la Sanctification,—La messe doit être notre grande œuvre à nous-mêmes.

Le Saint-Viatique.—Le Saint-Viatique admirablement approprié à toutes les circonstances de la mort.—Dans la mort, détresse suprême : dans le Saint-Viatique suprême et universel bien.—Dans la mort, danger redoutable ; dans le Saint-Viatique, toute puissante assistance.—Dans la mort, œuvre de glorieux héroïsme : dans le Saint-Viatique, grâce d'élévation, d'énergie, de magnanimité.

La piété : excellence.—Excellence si nous considérons Dieu. Dieu en lui-même : *Deus caritas est*. Dieu dans toutes ses œuvres : toutes ont eu pour but de faire naître en nous la piété.—Excellence, si nous nous considérons nous-mêmes. La piété met le sceau à notre surnaturelle grandeur. La piété c'est la compagne riche, suave et féconde de notre vie tout entière. La piété est la seule consolatrice efficace de nos douleurs.

La piété : sa pratique.—Les illusions de certaines personnes pieuses par rapport à la piété.—Les déloyautés des âmes mondaines par rapport à la piété. La conduite droite, lumineuse, énergique des âmes saintes par rapport à la piété

Le rôle de la prière.—Son rôle est de nous élever. Notre vocation de chrétien est sublime. Mais, d'autre part, nos sens, le monde, l'enfer conjurés ensemble, s'efforcent de nous déprimer.—La prière seule aura la puissance de nous tenir élevés.—Le rôle de la prière est de nous fortifier. A côté de luttes incassantes, en face de détresses universelles, nous constatons en nous une lamentable impuissance. La prière nous est à elle seule toute assistance, toute protection.—Le rôle de la prière est de nous consoler. La douleur chez les mondains est sans allègement. La douleur chez ceux qui prient est rempli d'onction, de force, de lumière.

Sur les difficultés de la prière.—Il faut soigneusement distinguer les difficultés que subissent les âmes pieuses et celles que méritent les âmes tièdes et mondaines.—Pour les âmes pieuses, il y a tout à la fois dans ces difficultés : une dette de nature, un tout miséricordieux châtement : une fructueuse épreuve.—Quant aux âmes tièdes et mondaines, leurs difficultés dans la prière sont un pronostic alarmant. C'est que leur foi s'éteint. C'est que leur viguerie chrétienne dépérit. C'est que leur tenue même n'a plus la dignité chrétienne voulue.

Le bienfait des retraites.—La retraite est le retour d'un ami. L'ami céleste, Jésus, que dans le cours du temps nous éloignons par notre dissipation, notre indifférence, notre manque de foi, notre paresse.—La retraite, c'est la réparation d'une ruine.—Ruine multiple que subit toute âme en ce monde et qu'il est essentiel de relever.—La retraite c'est la préparation de l'avenir. Peut-être l'avenir éternel. En tout cas l'avenir que Dieu nous réserve encore ici-bas.

La vie molle.—La vie efféminée, la vie de paresse, de bien-être et de plaisir ruine en nous le christianisme tout entier.—Impossible, avec cette vie, de nous élever à Dieu.—Impossible de nous donner à Dieu et d'accepter que Dieu se donne à nous.—Impossible de fournir la carrière de pénitence exigée de nous.—Impossible de nous astreindre aux règles de la prudence chrétienne et de fuir les dangers qui compromettent le salut.

La vie sensuelle.—Il y a, dans la vie sensuelle, un attentat contre Dieu et un attentat contre l'homme.—Un attentat contre Dieu. La vie des sens détruit dans le chrétien toute l'œuvre de la Rédemption et de la glorification divines. Aussi Dieu se montre-t-il sans pitié contre cette vie grossière et impie.—Un attentat contre l'homme. La vie des sens intercepte sa future destinée. La vie des sens ravage sa vie présente.

La vie sérieuse.—C'est la seule agréée de Dieu. C'est la seule qui honore Dieu comme Créateur de notre être naturel et de notre être divin. Aussi Dieu, en Jésus-Christ, a-t-il promulgué cette vie et en a-t-il donné le modèle. — La seule heureuse. La vie de dissipation et de plaisirs devient fatalement une torture. La vie sérieuse au contraire renferme tous les éléments du bonheur.—La seule féconde. Féconde : pour l'individu : la famille : la Société.

Les Saints.—Dieu a créé les Saints pour Lui-même, Dieu a créé les Saints pour nous.—Dieu les a créés pour sa gloire. Les Saints la procurent : les Saints la vengent des attaques de ses ennemis. Dieu les a créés pour son cœur. En regard de la grossière insensibilité de la foule contemplons les ardeurs des Saints.—Dieu a créé les Saints pour nous. Comme nos illuminateurs. Comme nos défenseurs. Comme nos excitateurs.

Le vrai catholique.—Méconnu du monde, le vrai catholique offre au regard impartial : une étonnante grandeur d'âme : une étonnante force de caractère : une étonnante sagesse.—Grandeur d'âme. Tout ce qui est borné, caduc, fugitif, il le répudie.—Tout ce qui est vaste, éternel, infini, il le recherche avec ardeur.—Force de caractère : Fils de l'Eglise, il obéit aux traditions d'énergie qu'il tient de sa divine Mère. Energie : dans le devoir : dans la douleur : dans la résistance aux passions.—Sagesse : Sagesse à comprendre sa destinée. Sagesse à prendre les moyens d'y atteindre.

La femme chrétienne.—Odieusement tyrannisée et avilie de la Société païenne, la femme a été magnifiquement relevée et glorifiée par Jésus-Christ.—Glorifiée en Marie.—Glorifiée dans les Saintes femmes. — Glorifiée par le martyre.—Glorifiée par la vie religieuse.—Glorifiée au milieu du monde.—Glorifiée à tous les postes du dévouement. Glorifiée dans l'honneur et le respect universel.—Relevée et ennoblie, la femme reçut de Jésus-Christ et de l'Eglise les plus belles et les plus fécondes missions.—L'épouse.—La mère.—La maîtresse de maison.—La femme et les œuvres catholiques.

La vie religieuse.—La vie religieuse dans ses rapports avec Dieu.—Elle est un don, Don mutuel de l'âme à Dieu et de Dieu à l'âme. Don plus complet : plus nécessaire : plus facile.—Elle est une transfiguration. Le religieux reproduit Jésus-Christ. Jésus-Christ : obéissant : pauvre : vierge.—Elle est une immolation. Immolation : du monde : de la nature : de la vie. — La vie religieuse dans ses rapports avec le monde. La vie religieuse a une mission sociale. Elle s'est appliquée aux plus fécondes œuvres. Elle est plus particulièrement vouée à l'éducation de la jeunesse.—La vie religieuse dans ses rapports avec la famille. Iniques récriminations.—Réalité et vérité. La vie religieuse réserve pour la famille : un immuable amour : une assistance précieuse : une puissance unique de consolation.

La douleur.—En dehors des lumières chrétiennes, la douleur reste un obscur et effroyable problème.—La lumière chrétienne éclaire la douleur. Elle en montre l'origine, la nécessité, la bénédiction. La douleur comme expiation. La douleur comme formation. La douleur comme future glorification. — La grâce chrétienne nous sauve des dangers de la douleur. Danger d'y demeurer inertes et stériles. Danger d'y délaisser tout sentiment de religion. Danger d'irritation, de désespoir, de blasphème.

Les Saintes Plaies.—Mot bien extraordinaire de saint Paul en face de l'homme-Dieu, livide et déchiré : " il convenait, dit-il, qu'il en fût ainsi ! " — Les Divines plaies par rapport à Dieu. Elles lui sont une réparation de l'offense du péché. Réparation digne : de sa Majesté : de sa Justice : de sa Bonté : de sa Sagesse.—Les Divines plaies par rapport à l'homme. L'homme y trouve tout ce qui assure le salut. Il y trouve le repentir : le bon : l'héroïsme.—Les Divines plaies par rapport à l'Eglise. Par elles le plus grand des mystères est conservé, la Passion continuée dans les pauvres, les malades, les meurtris.—Par elles les âmes saintes trouvent le courage de se vouer au plus repoussant de tous les ministères de la charité.

La force chrétienne.—Sa nécessité. Ses sources.—Sa nécessité. Nécessité de vocation. Nécessité d'éducation. Nécessité de préservation.—La force chrétienne a sa source en Dieu. La force chrétienne exige un constant exercice.

Les ennemis de Dieu.—Deux conduites de Dieu sur ses ennemis endurcis, obstinés, impénitents : Dieu fait servir leur perversité à ses desseins, mais après les avoir pleurés et suppliés avec une toute extraordinaire patience. — Les pécheurs endurcis servent à exalter l'éternité de Dieu : la puissance de Dieu : le futur triomphe de Dieu au dernier jour.—Mais avant qu'ils deviennent ainsi les instruments de sa justice, Dieu les a longuement pleurés. Jésus-Christ pleure : l'âme qui s'éloigne : l'âme qui devient pécheresse : l'âme pécheresse qui devient audacieuse dans le mal : l'âme qui se fait opiniâtre et désespérée.

Douceur : son héroïque acquisition.—Les contrefaçons de la douceur, au lieu de mortifier la nature la flattent et la servent ; mais la douceur chrétienne est chose haute, ardue, divine.—La douceur chrétienne repose sur l'immolation de soi.—La douceur chrétienne s'alimente à la grâce et à la lumière d'un Dieu "doux et humble."—La douceur chrétienne ne se soutient que par de tout sur-naturels motifs.

Douceur : sa royale domination.—Dieu qui se plaît à tirer des plus faibles choses ses plus vastes efforts, a voulu attacher à la frêle et inoffensive douceur, la domination universelle. Dieu la fait reine sur la terre. Dieu la fait reine dans le ciel.—Sur la terre. Si la domination nous est toujours délicieuse, souvent nécessaire, nous n'avons jamais su la vraie manière de nous l'assurer. Dieu seul pouvait nous la révéler.—Au ciel. Tout y est accordé à l'"Agneau immolé", à celui qui personifie divinement la douceur. "Les doux" seront associés à cette toute puissance.

Du bon gouvernement de la langue.—Mystérieuse grandeur de la langue.—Grac leur dans ses missions.—Grandeur dans sa formidable puissance. Puissance de vie, Puissance de mort.—Règles du gouvernement chrétien de la langue.—Ce qu'il faut dire.—Quand il le faut dire.—Comment il le faut dire.

Le Sacré-Cœur.—Ce que donne le Sacré-Cœur. Ce qu'exige le Sacré-Cœur.—Ce qu'il donne. Don immense. Don méconnu. Don repoussé.—Ce qu'il exige. Ses exigences comme Amour. Ses exigences comme Royauté. Ses exigences comme Sainteté.

Immaculée-Conception.—Proclamation de ce dogme. Substance de ce dogme.—Proclamation de ce dogme. Combien elle était légitime. Combien elle fut opportune.—Substance de ce dogme. Marie exempte du péché originel a été : le Triomphe du Père ; l'Amour du Fils : le chef-d'œuvre du Saint-Esprit.

La Papauté.—La Papauté dans les merveilles de son histoire et de sa domination.—De son histoire. Sa naissance : ses débuts : ses triomphes : ses apparentes défaites.—Sa domination. La plus irréalisée. La plus dénuée. La plus étendue. La plus intarminable.—La Papauté dans ses bienfaits. — Bienfaits de l'unité.— Bienfaits de la vérité.—Bienfaits de la vertu.

La Résurrection de notre corps.—Les inébranlables fondements de ce dogme.—Il repose sur de formelles promesses.—Il repose sur l'inébranlable fondement qui est Jésus-Christ.—Il repose sur les gages déjà donnés par Dieu à nos corps.—Il repose sur les œuvres de ces corps et de la Justice divine.

Le Dimanche.—Le Dimanche consacré par de divins souvenirs et de sublimes prophéties.—Le Dimanche lié par de étroites obligations.—Le Dimanche signalé par d'immenses bienfaits.

Idees et développements divers. — Le sommeil d'une âme. — Sommeil de sainteté.—Sommeil de fragilité.—Sommeil d'insensibilité.—Le délai de la conversion. Combien il est ordinaire. Combien il est insensé. Combien il est dangereux.—Le règne du péché dans le monde. A quelles effroyables et multiples devastations l'on peut, par toute la terre, suivre les traces du monstre.—La malice intrinsèque du péché.—La fin dernière du péché.—Le Jugement.

L'ORMEAU

A LA MEMOIRE DE M. ET M^{ME} ALPHONSE PÉRIN

(Suite)

L'année suivante, Robert, ayant terminé l'arrangement des bosquets de Versailles, fut mandé par l'Impératrice de Russie, qui voulait aussi refaire à la mode ses jardins de Tsarkoe-Selo. Beaucoup d'autres travaux le retenaient en France, et, finalement, il ne put se résoudre à partir pour la Russie. Il quitta Versailles, pourtant, mais non sans avoir obtenu du Roi pour son ami Richard la direction des bosquets de Versailles et une forte augmentation d'appointements. Cette faveur convertit presque Antoine au système des jardins anglais, et il mit désormais autant de soin à décorer les rochers artificiels d'Hubert Robert qu'à tailler les charmilles et aligner les vases de fleurs des parterres du pavillon de Gabriel.

Dix ans se passèrent. Antoine continuait d'habiter Trianon ; mais, comme il venait presque tous les jours au parc, il s'était réservé pour son usage particulier la chaumière construite par Robert, et y avait fait ajouter une petite pièce où couchait Christophe, garçon jardinier d'une force herculéenne, qui gardait la nuit le bosquet d'Apollon.

Les charmilles et le lierre dérobaient aux passants la vue du petit édifice, et l'orme le recouvrait déjà d'un dôme de feuillage de quarante pieds de hauteur.

Non loin de là, dans le parterre du Nord, était situé le petit jardin du Dauphin. Tous les matins, Louis-Charles, duc de Normandie, y venait cueillir des fleurs pour la Reine. Il les cultivait lui-même, et rien n'était gracieux comme de voir ce jardinier de quatre ans, vêtu de taffetas et de dentelles, manier sa bêche mignonne, arroser et ratisser les plates-bandes fleuries. C'est là qu'un jour il ôta de son bouquet certaines fleurs cueillies par mégarde, et dit avec une expression bien au-dessus de son âge : " Il ne faut point donner de soucis à maman Reine : elle en a bien assez."

Le pauvre petit prince ne disait que trop vrai. On était en 1789, et tandis que les jardins de Versailles étalaient leur parure d'été, la Révolution grondait dans la ville et faisait déjà trembler le palais de Louis XIV.

Richard le savait, et, plus d'une fois, en regardant de loin le petit prince, il s'était dit : Voilà un lys qui sera secoué par l'orage. Oh ! que ne puis-je abriter cette fleur précieuse !

Mais jamais il n'eut le courage de s'approcher du Dauphin : son âge, ses jeux, sa blonde chevelure, rappelaient trop l'enfant que Richard avait perdu.

Une seule fois en cette année, Richard eut l'occasion de parler à la Reine. Ce fut le 6 octobre.

Le château était envahi : la famille royale allait partir. Richard, depuis le point du jour, essayait en vain de pénétrer jusqu'à la Reine. Il errait dans les cours et les vestibules, encombrés de peuple et de serviteurs épouvantés, rencontrant tour à tour des gens qui le repoussaient ou des portes fermées. L'idée fixe du brave jardinier était de proposer à la Reine de lui laisser emmener le petit Dauphin dans les souterrains du parterre d'eau, et de là dans l'Orangerie, d'où il espérait gagner les bois, Saint-Cyr et la Bretagne. C'était un de ces projets fous et inexécutables qui éclosent au moment du danger. La veille au soir, il eût pu réussir. Tandis que Louis XVI et Marie-Antoinette croyaient pouvoir reposer sous la garde de La Fayette. — endormi à l'hôtel de Noailles, tandis que les sections bivouaquaient sur la place d'Armes, et que Varicourt et Deshottes veillaient encore sur le seuil qui devait à l'aube boire leur sang, — le Dauphin, comme Joas, aurait pu être soustrait aux bourreaux... Mais il était trop tard, et tout était perdu.

Enfin Richard aperçut la Reine. Elle descendait l'escalier de marbre, pâle comme une morte, et portant le Dauphin dans ses bras.

Richard fendit la foule et s'élança vers Marie-Antoinette.

— Donnez-moi l'enfant, Madame, s'écria-t-il : je le sauverai !

— Il n'est plus temps, mon ami, dit-elle : — les victimes sont comptées. Adieu !

Elle passa, et Richard la vit monter en voiture avec le Roi, Madame Élizabeth et Madame Royale.

La foule applaudissait et criait : " Nous emmenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron ! "

— Stupides coquins ! cria Richard. Mais une main vigoureuse lui ferma la bouche, et le grand Christophe, le saisissant à bras le corps, l'enleva et l'emporta rapidement. Une femme criait déjà qu'il fallait arrêter cet aristocrate. Christophe ne lâcha son fardeau qu'en arrivant près de Suzanne, qui, plus morte que vive, l'attendait au parc.

— Je vous le rapporte sain et sauf, patronne, dit-il, mais il l'a échappé belle. Quand on se met un contre mille, c'est courir à la mort. Voulez-vous que je vous reconduise à Trianon ?

— Oh ! oui, Christophe, dit Suzanne : voyez dans quel état est mon pauvre mari.

Richard semblait anéanti. Suzanne et Christophe le prirent chacun par un bras et traversèrent le parc désert, tandis que les clameurs de la foule se perdaient dans l'éloignement comme un orage qui s'en va.

Une fièvre violente saisit Richard, et ce ne fut qu'à force de soins et de prières que la bonne Suzanne obtint la guérison de son mari, plusieurs mois après.

Lorsque, au printemps suivant, Richard put revoir les jardins de Trianon, il constata bien des désastres. Au parc, ce fut encore pis. Les clôtures étaient rompues : le peuple venait faire du bois dans les bosquets ; on volait le plomb des bassins ; presque tous les jardiniers s'étaient dispersés. Antoine Richard demanda l'intendant des jardins : il avait émigré. Le château était presque désert, et fort mal gardé.

Antoine alla trouver le maire de Versailles, Hyacinthe Richaud, qu'il savait être honnête homme. Il lui demanda conseil : Richard dit qu'il fallait réorganiser le service des jardins, et mit à sa disposition une somme assez forte. Antoine, aidé par son fidèle Christophe, rassembla quelques jardiniers et fit exécuter les travaux les plus urgents ; mais tout ce qu'il pouvait faire se bornait à bien peu de chose : quand il avait travaillé tout le jour et que ses bras demandaient du repos, il errait dans les allées que l'herbe envahissait, regardait tristement les fleurs à demi étouffées par les orties et les ronces, et se disait : J'ai beau faire, l'ivraie couvre tout et semble repousser sous le fer de ma bêche. — Que dirait la Reine, si elle revoyait ainsi son pauvre Trianon ?

Jusqu'en 1792, pourtant, Antoine réussit à empêcher la dévastation des bosquets de Versailles et du petit Trianon ; mais, lorsque la déchéance du Roi eut été proclamée, il vit bien que ses efforts allaient devenir infructueux.

Un soir d'automne, en 1792, un mois environ, après le massacre du 2 septembre, Antoine était assis avec Suzanne au pied de son ormeau, tout près de la charmille de clôture du bosquet d'Apollon. Ils entendirent les voix de quelques promeneurs, dont deux ou trois portaient le costume des membres de la Convention. Ces citoyens s'arrêtèrent un moment auprès de la belle statue de nymphe appelée le Midi.

— Qu'est ce que cette ci-devant déesse regarde en l'air ? demanda l'un d'eux.

— Elle attend Mercure ou Jupiter, probablement, et c'est la République qui arrive, dit un autre. Quel beau marbre ! que de millions ces infâmes tyrans ont enfouis dans ce parc, en torturant le peuple, en buvant ses sueurs !

— Le peuple saura les reprendre et se venger, dit le citoyen Delacroix, conventionnel vertueux : voici des statues de bronze qui feront de beaux canons pour écraser les ennemis de la République ; ces marbres seront brisés et convertis en chaux ; le plomb des bassins, les arbres et les fleurs seront vendus. On démolira le palais du tyran, et la charrue vengeresse passera sur tous ces :

Monuments de vanité,
Détruits par l'Égalité,
L'an deux de la Liberté.

Cela ne tardera pas. Laissez seulement s'instruire le procès de Capet.

— Bravo ! dirent les autres.

Et le groupe sinistre s'éloigna en fredonnant le " Ça ira ! "

—Les misérables ! s'écria Richard : ils le feraient comme ils le disent. —Ah ! s'il me fallait voir détruire le parc, j'en mourrais de chagrin !

—Allons ! allons ! dit Suzanne, il ne faut point jeter le manche après la cognée. Viens avec moi chez M. le maire : il nous dira ce qu'il pense de tout cela. Et puis, j'ai une idée. Écoute-moi.

Et, chemin faisant, la bonne femme expliquait à Antoine son idée ; il ne l'écoutait qu'à demi, selon l'usage. En général, les maris dédaignent volontiers les conseils de leurs femmes, quittes, à l'occasion, de se vanter de les avoir non pas suivis, mais inventés, s'ils ont amené de bons résultats.

Le maire reçut tout de suite Antoine et Suzanne, se doutant bien à leur air qu'ils avaient à lui communiquer d'importantes informations. Il s'enferma avec eux, et les écouta très patiemment.

—La conversation que vous avez entendue, leur dit-il, ne m'étonne pas. Je sais qu'il est déjà question de vendre Trianon et de transformer le grand canal en prairie. De là à détruire le parc il n'y a qu'un pas. J'ai préparé une pétition, que les habitants de Versailles signeront, pour obtenir que le château soit conservé et devienne un hôpital : il faut arriver à préserver le reste.

—M'est avis, dit Suzanne timidement, qu'il faudrait proposer au gouvernement de transformer les allées du parc en jardins potagers, et de louer Trianon à un entrepreneur de bals publics.

—Trianon devenir une guinguette ! s'écria Antoine ; mais ce serait une infamie !

—Entre deux maux il faut choisir le moindre, dit Suzanne : il vaut mieux que l'on danse à Trianon que d'y mettre le feu, et si, sous prétexte de planter des pommes de terre dans le parc, on peut obtenir qu'il soit fermé, cela sauvera les arbres et les statues.

—Vous parlez d'or, Madame Richard, dit le maire, et votre idée m'en suggère une autre qui la complétera. Il faut qu'Antoine Richard rédige un mémoire pour proposer à la Convention d'établir un jardin botanique au ci-devant potager du Roi, et d'y transporter les plantes exotiques de Trianon. Je connais un député qui se chargera de lire et d'appuyer ce mémoire ; mais il n'y a pas un moment à perdre. Voici du papier, des plumes : écrivez. Il faut que ce soit prêt demain matin, dussiez-vous veiller toute la nuit. Je le porterai moi-même à Paris.

Antoine Richard prit la plume. Il avait fait de bonnes études, grâce à la munificence du Roi, et n'était pas embarrassé pour exprimer sa pensée en bon français ; mais à peine eut-il tracé deux lignes, que sa femme, regardant par dessus son épaule, s'écria : Miséricorde ! mon pauvre ami, tu veux donc te faire guillotiner ?

Le mémoire débutait ainsi :

“ MESSIEURS LES DÉPUTÉS,

“ Les jardins de Trianon, que sa Majesté la Reine faisait entretenir avec tant de soin, contiennent...”

(à suivre)

Mme Julie LAVERGNE.